

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'absence du maire empêché, sous la présidence d'Alain ANGELI Premier Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 18/09/2015

Etaient présents : ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; VILLARD ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean François

Etaient absents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; PERALDI Natacha ; MONDOLONI Ange Marie ; VENTURINI ESPI Mélanie ; SANTONI François ; CHIODI Sandrine ; GUIDICELLI Sébastien ; GRIMALDI Michel ; MARTINETTI Jean Philippe.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 20

Absents : 09

dont Représentés : 06

Etaient représentés : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre a donné pouvoir à ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie a donné pouvoir à DOMINICI René ; CHIODI Sandrine a donné pouvoir à RUGGERI Aline ; GUIDICELLI Sébastien a donné pouvoir à ROCCHI Maguy ; GRIMALDI Michel a donné pouvoir à SANTONI Marie Josée ; MARTINETTI Jean Philippe a donné pouvoir à ANGELI Alain.

Secrétaire de séance : Aline RUGGERI

N° DEL250915-06

Objet : Mandat spécial accordé aux élus pour leur déplacement : Congrès AMRF à Paris et rendez-vous ministériel les 26, 27 et 28 septembre 2015.

Vu le congrès AMRF qui se tiendra cette année à Paris, les 26, 27 et 28 septembre 2015, ainsi que le rendez-vous ministériel prévu sur cette période ;

Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,

André ROCCHI réitère sa demande de recevoir le compte rendu des déplacements

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'ACCORDER un mandat spécial à Monsieur SIMEON De BUOCHBERG, Pierre, Maire, pour se rendre du 26 au 28 septembre 2015 à Paris à l'occasion du congrès AMRF et du rendez-vous ministériel ;

-DE PRECISER que pour ce déplacement :

-Les frais de séjour (hébergement et restauration) seront remboursés forfaitairement,

-De DIRE que les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joindra les factures qu'il aura acquittées. Toutefois les frais de transport tels que les billets d'avion pourront être mandatés directement par la mairie afin d'éviter l'avance de frais.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

